

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

SOUS PREFECTURE DE MONTREUIL SUR MER

COMMUNE DE SAINT JOSSE SUR MER

**SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU PUBLIC N° 127
DE LA LIGNE LONGUEAU-BOULOGNE**

ENQUETE PUBLIQUE

**DU 16 JANVIER 2020
AU 03 FEVRIER 2020**

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Nous, SERVRANCKX Aimé, Commissaire Enquêteur,

Après avoir :

Pris connaissance et analyser les éléments du dossier,
Recueilli tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de ma mission,

Visité les lieux,
Etudier les remarques portées à ma connaissance,
Vérifié la régularité de l'enquête publique,

J'émet les commentaires suivants :

La publicité de l'enquête publique a bien été mise en œuvre,
Concertation,
Voie de presse (Voix du Nord – Journal de Montreuil)
Points d'affichage en Mairie,
Sites internet (Préfecture Pas de Calais – Mairie)
Le dossier d'enquête publique a été mis à la disposition du public, en Maire de Saint Josse du jeudi 16 janvier 2020 au lundi 03 février 2020,

Le dossier se compose de :

- Notice explicative
- Texte régissant l'ouverture d'une enquête publique
- Caractéristique du passage à niveau
- Accidentologie
- Intérêts de la suppression
- Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête
- Plan de situation (vue aérienne – photos)
- Travaux à réaliser – Echéancier
- Diagnostic de sécurité du 26/09/17
- Procès-verbal de dépôt du dossier
- Certificat d'affichage
- Avis rendus par les Services de l'Etat lors de la consultation administrative
- Publicité dans la presse
- Registre d'enquête

Le passage à niveau se situe sur la commune de Saint Josse sur Mer.



Il est équipé d'une signalisation automatique lumineuse '(SAL) avec demi barrière.

Ce passage à niveau présente d'importants risques d'encombrement routier, identifiés depuis de nombreuses années, du fait de la proximité d'un carrefour avec la RD143.

Deux risques majeurs, mis en évidence, contraires à la sécurité des circulations :

Emprunt du chemin par des usagers routiers, pourtant en sens interdit, provoquant le stationnement de ces derniers sur la voie ferrée,

Difficultés pour les usagers en provenance de la RD 143 et se dirigeant vers le PN compte tenu du faible sas existant entre les voies ferrées et la RD 143, avec des risques de stationnement sur la RD 143 en cas d'annonce de train sans possibilité de dégager,

Un groupe de travail, piloté par la Sous-préfecture de Montreuil sur Mer et animé par la DDTM, a décidé, en réunion du 27/11/129, la fermeture du PN 127.

Cette suppression était subordonnée au financement des travaux de mise en sécurité de la route latérale dénommée 'rue des charmettes' qui permettront de sécuriser les circulations routières jusqu'au PN 126 voisin, distant d'environ 700m. Ce qui a été fait.



D'autres mesures conservatoires ont été prises en amont du dossier de suppression :

Réduction de la vitesse limite sur la RD 143 à 70 km/h,
Interdiction des autocars d'emprunter le PN 127,

Déplacement des arrêts et modification des circuits de transports scolaires sur la RD
144^{E3} avenue de Merlimont.



CONSIDERANT :

Que la sécurité et les nuisances ont été prises en compte,

Que le diagnostic de sécurité, effectué le 26 septembre 2017 a été mis en place,

Que les mesures conservatoires ont fait l'objet des modifications demandées,

Que l'aménagement de la rue des Charmettes a été fait,

Que le Conseil municipal a donné un avis favorable, à l'unanimité, à la fermeture du PN 127

Qu'un test de fermeture du PN a été réalisé durant les deux semaines précédant les vacances scolaires d'automne 2018 et n'a pas suscité de réclamation auprès de la Mairie, ni au Conseil départemental,

Que la fermeture du PN 127 coïncide avec la politique de prévention et de sécurisation aux abords de ses passages à niveau,

Que la SNCF poursuit ses efforts pour progresser dans la diminution du nombre d'accidents aux passages à niveau (Prévenir – Améliorer – Supprimer),

Que le projet de fermeture renforcera la sécurité vis-à-vis du risque ferroviaire,

Que la fermeture du PN 127 se fait en plein accord entre la SNCF et la commune de Saint Josse sur Mer,

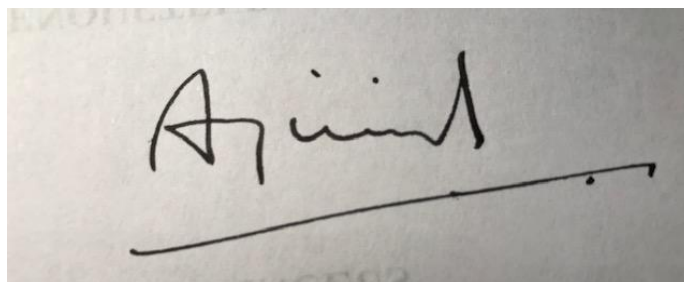
Que le contenu du dossier était explicite et compréhensible par tous,

EN CONSEQUENCE :

J'émet un avis « **FAVORABLE** » concernant la suppression du passage à niveau public n° 127 de la ligne LONGUEAU/BOULOGNE.

A Wierre Effroy, le 18 février 2020

Le Commissaire Enquêteur

A photograph of a handwritten signature in black ink on a light-colored document. The signature is written in a cursive style and appears to be 'A. J. ...'. Below the signature is a horizontal line.